



Bulletin Officiel

N° 4464 Mercredi 23 Octobre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 2

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CARTHAGE CEMENT 3-4

SITS 5-6

STIP 7

CITY CARS 8

ADWYA 9

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT 10-11

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT 12-17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30/06/2013

BEST LEASE

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP VALEURS QUIETUDE 2018
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°18-2013
du 14 juin 2013**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP VALEURS QUIETUDE 2018** aura lieu le **1^{er} novembre 2013**.

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP VALEURS QUIETUDE 2018
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Type	: OPCVM de capitalisation
Catégorie	: FCP Mixte à capital garanti par le gestionnaire
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Integra, Centre Urbain Nord Tunis - Mahrajène 1082
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 18-2013 du 14 juin 2013
Date de constitution	: 4 octobre 2013
Durée de vie	: 5 ans
Fondateurs	: Tunisie Valeurs et Amen Bank
Gestionnaire	: Tunisie Valeurs- Immeuble Integra, Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082
Dépositaire	: Amen Bank - Avenue Mohamed V 1002 Tunis
Distributeur	: Tunisie Valeurs- Immeuble Integra, Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.
Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de 5% pour tout rachat opéré avant l'échéance de 5 ans. Les droits de sortie sont acquis au fonds.

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS QUIETUDE 2018, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0840 en date du 22 octobre 2013 sera mis à la disposition du public auprès de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse sise à l'immeuble Integra- Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082 et de son réseau d'agences habilités à recueillir les souscriptions et les rachats.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

La Société CARTHAGE CEMENT

Siège social : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITES AU 30 SEPTEMBRE 2013

	3ème trimestre 2013	3ème trimestre 2012	Evolution Trimestrielle	Au 30/09/2013	Au 30/09/2012	Evolution cumulée	Au 31/12/2012 *
PRODUCTION							
Agrégats en tonnes	757 565	656 184	15%	2 461 401	2 181 007	13%	3 020 685
Ready Mix en m3	38 681	36 701	5%	126 046	99 866	26%	142 835
CHIFFRES D'AFFAIRES							
Agrégats HTVA	4 740 089	3 999 298	19%	16 371 618	12 712 055	29%	18 339 945
Ready Mix et autres produits	3 573 586	3 288 186	9%	11 598 501	9 091 184	28%	12 975 795
TOTAL CA HT	8 313 675	7 287 484	14%	27 970 119	21 803 239	28%	31 315 740
INVESTISSEMENTS							
Investissements HTVA	31 364 657	27 909 590	12%	71 990 615	116 732 632	-38%	160 017 498
ENDETTEMENT							
Endettement	-	-	-	499 352 621	451 160 855	-	480 545 373

*Chiffres Audités

1- Commentaires sur les indicateurs :

- ✓ **La production** d'agrégats de la carrière de Djebel Ressas a enregistré durant les neuf premiers mois de l'année 2013 une augmentation de +13% par rapport à la même période de l'année 2012.
La production de Ready-Mix a quant à elle augmenté de +26% pour 2013 par rapport à 2012.
- ✓ **Le Chiffre d'Affaire** de la société au 30 Septembre 2013 s'est élevé à **27,970 MDT** HTVA, soit une croissance de **+28%** par rapport à la même période de l'année 2012,

Pour l'activité agrégats, les ventes ont enregistré une croissance de +29 % par rapport à la même période de 2012 en dépit de la légère régression enregistrée au 3^{ème} trimestre sous l'effet de la saison estivale et du mois saint. Il est à noter également les efforts d'écoulement des divers produits de carrière visibles en comparant le taux de « produits vendus/production » qui passe de 53% en 2012 à 65 % en 2013.

L'activité Ready-Mix continue son rythme de croissance avec une évolution des ventes de +28 % sur les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période en 2012.

- Suite -

- ✓ **Les investissements** réalisés durant les neuf premiers mois 2013 se sont élevés à **71,990 MDT** et sont composés de :

✓

Investissement 2013 en DT	3 trim 2013	Au 30/09/2013
Arrivages équipements de la cimenterie	3 428 517	4 152 982
Travaux de Construction et de montage cimenterie	15 278 270	33 486 332
Engineering et supervision cimenterie	341 005	1 624 825
Infrastructure STEG, Electricité et Gaz	1 058 215	8 036 011
Ready-Mix	26 651	74 959
Intérêts intercalaires et frais préliminaires	11 232 000	24 615 506
TOTAL	31 364 657	71 990 615

- ✓ **L'endettement** de la société au 30 septembre 2013 s'élève à **499 MDT** contre **451MDT** au 30 septembre 2012.

1- Démarrage de la production :

Après l'allumage de la première flamme du pré-calcinateur de la cimenterie Carthage Cement le 06 septembre 2013, donnant le coup d'envoi au démarrage du processus de production, les premiers clinkers sont sortis de l'usine Carthage Cement à Jebel Ressas, mardi 1er octobre 2013.

L'usine permettra de mettre sur le marché environ 2,3 millions de tonnes de ciment annuellement.

Les premiers ciments produits à partir du 12 octobre 2013 devront être livrés au cours de la deuxième quinzaine du mois à l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Intellectuelle (INNORPI) pour certification de la qualité du ciment et attestation de sa conformité aux exigences des normes en vigueur.

AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة**الشركة العقارية التونسية السعودية**

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الثالثة 2013

البيانات	الثلاثية الثالثة 2013	الثلاثية الثالثة 2012	انطلاقا من بداية 2013 الى 30 سبتمبر 2013	انطلاقا من بداية 2012 الى 30 سبتمبر 2012	السنة الخامسة 2012
رأس مال الشركة	15 600 000	13 000 000	15 600 000	13 000 000	15 600 000
الأموال الذاتية قبل النتيجة	-	-	34 603 802	26 507 208	34 307 550
رقم المعاملات - عقود بيع -	7 496 000	5 738 000	9 596 000	7 922 000	18 715 771
نشط القنطاوي-سكني-	770 000	5 646 000	2 870 000	7 830 000	12 622 000
ديار الرحاب -سكني-	6 716 000	0	6 716 000	0	6 004 000
كليوباترا سنتر- تجاري-	10 000	92 000	10 000	92 000	89 771
مداخل أخرى	3 561	38 729	40 000	51 722	651 355
مجموع المداخل	7 499 561	5 776 729	9 636 000	7 973 722	19 367 126
رقم المعاملات - وعود بيع -	7 135 000	2 372 000	7 135 000	24 165 000	-
ديار الرحاب 5	6 420 000	2 372 000	6 420 000	18 460 000	-
كليوباترا سنتر	0	0	0	0	-
نشط القنطاوي	715 000	0	715 000	5 705 000	-

- Suite -

البيانات	الثلاثية الثالثة 2013	الثلاثية الثالثة 2012	انطلاقاً من بداية 2013 الى 30 سبتمبر 2013	انطلاقاً من بداية 2012 الى 30 سبتمبر 2012	السنة الخاسبية 2012
القيمة المضافة الخام	-	-	-	1 573 689	5 489 550
الزائد الخام للاستغلال	-	-	-	1 378 132	4 871 785
مخزون في طور الانجاز	-	-	3 906 391	5 467 393	3 612 351
مخزون جاهز-معرض للبيع	-	-	18 464 543	36 064 033	24 185 563
شط القنطاري	-	-	11 356 885	22 004 828	13 655 862
ديار الرحاب 5	-	-	5 032 053	11 805 823	9 054 096
كليبواترا ستر	-	-	0	0	0
اخرى	-	-	2 075 605	2 253 382	1 475 605
مخزون الاراضي	-	-	17 665 470	15 535 983	17 646 790
الاصول المالية	-	-	9 840 160	8 264 849	8 843 204
مستحقات الحرفاء	-	-	10 998 627	6 968 417	9 599 901
تسبيقات الحرفاء	-	-	1 787 300	6 147 721	3 534 788
قروض بنية طويلة المدى لتمويل شراء الاراضي	0	0	1 515 546	2 400 400	1 902 648
قروض قصيرة المدى لتمويل المشاريع	0	2 000 000	5 237 862	20 270 250	22 546 056

توضيحات و اهم الاحداث خلال هذه الثلاثية

- 1- تم احتساب القيمة المضافة الخام فقط على المبيعات الموثقة بعقود بيع دون اعتبار الوعود.
- 2- يبلغ رقم معاملات مشروع الرحاب 5, 2, 19 مليون دينار تم تسجيل 6 مليون دينار في سنة 2012 و الباقي سيقع تسجيله خلال هذه السنة , حيث تسعى الشركة الى تسليم كافة الشقق.
- 3- يحتوي مشروع شط القنطاوي الكائن في سوسة على 163 وحدة سكنية تم بيع 114 شقة بقيمة 22,8 مليون دينار و باقي 49 شقة تسعى الشركة الى تسويقها خلال الثلاثية 4 من سنة 2013 .

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société STIP

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013

	Unité	3 ^{ème} trimestre		Cumulé à fin septembre		Exercice
		2013	2012	2013	2012	
1. Revenus						2012
Local	M DT	16 276	18 858	42 432	42 669	60 887
Export	M DT	7 191	9 256	28 665	32 409	37 651
Total	MDT	23 467	28 114	71 097	75 078	98 538
2. Production (en volume)	Tonne	2 146	2 385	8 010	8 669	12 022
3. Investissements	M DT	269	999	722	1 698	1 881
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	184 996	193 802	184 996	193 802	178 493

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du troisième trimestre 2013 se résument comme suit :

- La régression de 13,69 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2012 ;
- La régression de 22,31 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2012 ;
- La régression de 16,53 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2012 ;
- La régression de 10,04 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La Société CITY CARS, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 3^{EME} TRIMESTRE 2013

Désignation	3 ^{ème} Trimestre 2013	3 ^{ème} Trimestre 2012	Au 30/09/2013	Au 30/09/2012	AU 31/12/2012
Total des Revenus (Hors taxes)	26 776 483	16 910 792	71 002 351	67 696 108	82 467 214
Coût d'achat des marchandises vendues	22 619 109	14 194 236	60 292 239	57 574 169	69 646 158
Charges Financières	-28 845	68 060	-2 303 039	780 887	-186 454
Produits Financiers	464 573	270 325	1 515 567	657 054	988 345
Trésorerie nette	-	-	37 201 140	29 415 224	24 999 371
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	-	-	123	103	92
Nombre de points de vente	-	-	8	8	8
Masse Salariale	412 876	417 847	1 340 033	1 074 168	1 385 243
Effectif fin de période	-	-	50	48	49

Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013 a enregistré une augmentation substantielle de 58,3% par rapport à la même période en 2012.
- Le chiffre d'affaires au 30/09/2013 s'est élevé à 71,002 Millions de dinars contre 67,696 Millions de dinars au 30/09/2012, enregistrant ainsi une progression de 4,9%.
- Les charges financières comprennent les dotations aux provisions et les reprises sur provisions relatives aux titres de participations. Les charges financières tiennent compte d'une reprise sur provisions des titres de participation de 2,279 Millions de dinars au 30/09/2013 et d'une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation de 747.900 dinars au 30/09/2012.
- Au 30/09/2013 la trésorerie nette a atteint 37,201 Millions de dinars contre 29,415 Millions de dinars au 30/09/2012, soit une augmentation de 26,5%.
- Les produits financiers ont enregistré une importante progression de 130,6% passant de 657.054 dinars au 30/09/2012 à 1.515.567 dinars au 30/09/2013.
- L'augmentation de la masse salariale au 30/09/2013 comparée à celle au 30/09/2012 est expliquée par :
 - ✓ l'octroi d'une prime d'un salaire à tout le personnel de la société en janvier 2013.
 - ✓ le déblocage en mars 2013 de l'augmentation salariale sectorielle annuelle au titre de l'année 2012 avec un effet rétroactif remontant au mois de mai 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ADWYA

Siège social : Route de la Marsa Km 14 BP 658 -2070 la Marsa - Tunisie

La société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS 3T/2013

DESIGNATION	3ème TR 2013	3ème TR 2012	Du 01/01/13 au 30/09/13	Du 01/01/12 au 30/09/12	Exercice 2012
-------------	-----------------	-----------------	----------------------------	----------------------------	------------------

I- CHIFFRE D'AFFAIRES (en DT)

* Gamme sous licence	11 124 185	11 532 469	38 242 934	33 513 334	44 618 496
* Générique Adwya	4 934 195	4 069 183	17 788 418	13 490 290	18 284 190
* Façonnage + Services	165 610	140 168	673 077	391 984	653 519
* Modèle Hospitalier	688 252	991 535	2 497 715	1 800 551	3 027 647
TOTAL DES VENTES LOCALES	16 912 242	16 733 355	59 202 144	49 196 159	66 583 852
* Export	315 977	131 165	513 530	281 689	568 573
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	17 228 220	16 864 520	59 715 675	49 477 848	67 152 425

II- PRODUCTION : (en unités)

* Gamme sous licence	2 549 972	2 577 390	8 864 065	6 964 120	9 963 875
* Générique Adwya	1 035 108	887 292	3 702 480	2 387 882	4 056 225
* Façonnage	526 688	334 214	1 603 180	929 517	1 437 728
* Modèle Hospitalier	722 568	523 900	2 133 985	944 168	1 846 546
PRODUCTION TOTALE	4 834 336	4 322 796	16 303 710	11 225 687	17 304 374

III- INVESTISSEMENTS : (en DT)

* Valeur des acquisitions	850 573	269 746	2 865 080	730 129	2 648 665
---------------------------	----------------	----------------	------------------	----------------	------------------

IV- STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT : (en DT)

* Dettes moyen et long terme	0	230 000	0	2 879 013	2 198 250
* Crédits de gestion	1 400 000	0	1 400 000	1 200 000	0
* Credit Leasing	129 985	0	129 985	0	0
VALEUR TOTALE	1 529 985	230 000	1 529 985	4 079 013	2 198 250

- Le chiffre d'affaires de la gamme sous licence a enregistré une augmentation de 14% (+4,7 MDT) à fin septembre 2013, passant de 33,5 MDT à fin septembre 2012 à 38,2 MDT à fin septembre 2013.

- Le chiffre d'affaires de la gamme génériques a enregistré une augmentation de 32% (+4,3 MDT) à fin septembre 2013, passant de 13,5 MDT à fin septembre 2012 à 17,8 MDT à fin septembre 2013

Ainsi, le chiffre d'affaires total à fin septembre 2013 s'établit à 59,7 MDT contre 49,4 MDT pour la même période de 2012, soit une croissance globale de 20,7% l'équivalent de 10,2 MDT.

La production en unités à fin septembre 2013, a évolué de 45% l'équivalent de 5 Million de boîte par rapport à la même période de 2012

- Au niveau des investissements, la société a dépensé à fin septembre 2013, la somme 2,8 MDT employée essentiellement pour renouveler l'outil industriel, le parc auto, acquisition des logiciels et brevets conformément au Site Master Plan de ADWYA

- La société a activé un crédit de financement de stock courant le troisième trimestre 2013.

- L'effectif total au 30/09/2013 est de 502 employés.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social:

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 octobre 2013, la société CARTHAGE CEMENT publie les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Modification des articles 6 et 7 des statuts

Suite à l'augmentation du capital social qui a été décidé par de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012 d'un montant de 26 710 506 DT portant le capital social de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 « Nouveau » : Apports

Les apports faits à la société sont :

a) Apport en nature : la société LES GRANDS CARRIERES DU NORD, fait apport à la société d'un actif constitué par son patrimoine consistant en la propriété dénommée « Essekoum et El Adham », objet du titre foncier n ° 48849 Ben Arous avec dépendances corporelles et incorporelles.

L'actif apporté est grevé d'un passif, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif est détaillé dans une convention d'apport conclue entre les parties.

L'apport net est pour un montant de 42.480.060 Dinars.

b) Apport en numéraire : il est fait apport en numéraire à la société d'un montant total de cent vingt six millions neuf cent dix mille cinq cent six dinars (126 910 506 DT).

c) Incorporation des réserves : pour un montant de deux millions sept cent quarante trois mille huit cent quarante sept dinars (2 743 847 DT).

Article 7 « Nouveau » : Capital social

Les capital social est fixé à la somme de cent soixante douze millions cent trente quatre mille quatre cent treize dinars (172 134 413 DT) divisé en cent soixante douze millions cent trente quatre mille quatre cent treize (172 134 413) actions nominatives de Un dinar (1 DT) chacune souscrites et libérées en nature à concurrence de 42 480 060 actions, numérotées de 1 à 42 480 060 et en numéraire à concurrence de 129 654 353 actions, numérotées de 42 480 061 à 172 134 413.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

- Suite -

DEUXIEME RESOLUTION : Modification du 2ème paragraphe de l'article 18 des statuts

Vu l'importance de la période à venir pour la finalisation du projet et les décisions qui devraient être prises à temps par le conseil d'administration et sur proposition du ce dernier, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts comme suit :

2^{ème} paragraphe de l'article 18 « Nouveau » : Délibération du conseil

Les convocations sont individuellement adressés par écrit, six (6) jours au moins à l'avance et doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion. Cependant le conseil peut valablement délibérer, sans condition de forme, ni de délai, toutes les fois que la totalité des administrateurs est réunie ou dans le cas de vote unanime de la totalité des membres du conseil.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI RADHIA pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social:

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 octobre 2013, la société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'assemblée générale et du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de 6 931 619 DT.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2012 à 2 000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT par an.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

- Résultats reportés antérieurs	2 307 483 DT
- Résultat de l'exercice 2012	(6 931 619 DT)

<u>TOTAL à affecter</u> /	(4 624 136 DT)
----------------------------------	-----------------------

- Prélèvement au titre des réserves légales	0
---	---

<u>Résultats reportés 2012</u> /	(4 624 136 DT)
---	-----------------------

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation de deux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur SLIM RIAHI et la société AL KARAMA HOLDING en tant que deux nouveaux administrateurs et ce pour une période de trois (3) ans.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer le cabinet MTBF membre de PricewaterhoueCoopers représenté par Monsieur AHMED BELAIFA en qualité de co-commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI RADHIA pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012****BILAN***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		3 011 589	2 842 678
Moins : amortissements		(441 908)	(287 985)
	1	<u>2 569 681</u>	<u>2 554 693</u>
Immobilisations corporelles		810 760 345	656 611 081
Moins : amortissements		(66 423 332)	(55 293 612)
	2	<u>744 337 013</u>	<u>601 317 469</u>
Immobilisations financières		811 139	699 982
Moins : provisions		-	-
	3	<u>811 139</u>	<u>699 982</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		<u>747 717 833</u>	<u>604 572 145</u>
Autres actifs non courants	4	40 016 237	39 557 872
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>787 734 070</u>	<u>644 130 017</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		16 197 587	11 777 874
Moins : provisions		(200 000)	(100 000)
	5	<u>15 997 587</u>	<u>11 677 874</u>
Clients et comptes rattachés	6	12 472 869	8 137 109
Moins : provisions		(42 864)	(13 118)
		<u>12 430 005</u>	<u>8 123 990</u>
Autres actifs courants	7	13 310 412	14 623 579
Liquidités et équivalents de liquidités	8	782 532	42 642 600
<u>Total des actifs courants</u>		<u>42 520 536</u>	<u>77 068 044</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>830 254 606</u>	<u>721 198 061</u>

- Suite -

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		145 423 907	145 423 907
Réserves		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		63 900 000	63 900 000
Résultats reportés		-4 624 136	2 307 483
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>	9	<u>207 097 806</u>	<u>214 029 425</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	405 631 619	362 113 654
Crédits bails	11	11 787 334	11 864 629
Comptes courants actionnaires	12	73 540 335	68 213 627
Passifs d'impôts	13	1 001 261	7 099 243
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>491 960 549</u>	<u>449 291 153</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 280 236	42 313 947
Autres passifs courants	15	15 789 595	5 356 317
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	63 126 419	10 207 218
<u>Total des passifs courants</u>		<u>131 196 250</u>	<u>57 877 482</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>623 156 799</u>	<u>507 168 636</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>830 254 606</u>	<u>721 198 061</u>

- Suite -

3 - L'état d'évolution des capitaux propres :

(en millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2010	145 423 907	1 809 234	63 900 000	143 477	-	-9 554 671	-440 002	6 917 572	208 199 517
Affectation du résultat 2010 approuvée par l'AGO du 18 août 2011				323 878			6 593 694	-6 917 572	-
Affectation des modifications comptables approuvée par l'AGO du 18 août 2011						9 554 671	-9 554 671		
Résultat de l'exercice 2011								5 829 908	5 829 908
Soldes au 31 décembre 2011	145 423 907	1 809 234	63 900 000	467 355	-	0	-3 400 979	5 829 908	214 029 425
Affectation du résultat 2011 approuvée par l'AGO du 21/06/2012				121 446			5 708 462	-5 829 908	-
Résultat de l'exercice 2012								-6 931 619	-6 931 619
Soldes au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	-	0	2 307 483	-6 931 619	207 097 806
Affectation du résultat 2012 approuvée par l'AGO du 08/10/2013							-6 931 619	6 931 619	-
Soldes au 31 décembre 2012 après AGO du 08 octobre 2013	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	-	0	-4 624 136	0	207 097 806

A V I S

COURBE DES TAUX DU 23 OCTOBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,794%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,810%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,825%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,830%	1 011,780
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,840%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,852%	1 022,749
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,859%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,867%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,874%		
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014	4,863%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,932%	1 025,053
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,108%	997,988
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,216%	1 000,294
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,370%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		995,089
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,561%	1 038,433
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	983,839
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,921%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	977,733
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,220%		963,104
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,313%	1 037,045
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		951,723

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	147,109	147,122		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,948	12,949		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,333	1,334		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,119	36,122		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	49,029	49,033		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	154,548	154,432		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	542,575	541,935		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,115	119,227		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,737	122,743		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,306	116,287		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,878	111,938		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,094	86,045		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	128,431	128,457		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,970	95,032		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,429	106,337		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 338,336	1 339,392		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 225,577	2 231,894		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	99,893	99,731		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,206	101,195		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,103	122,496		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 197,770	1 196,211		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,402	126,038		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,271	15,246		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 888,251	5 895,236		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 036,867	5 038,200		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,139	2,146		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,872	1,874		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,089	1,086		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,349	107,361
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,542	103,552
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,902	104,914
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,861	101,872
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,714	102,726
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	106,135	106,144
35	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	103,275	103,287
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,775	102,786
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,360	103,370
38	MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,745	104,754
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	101,302	101,312
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,404	103,414
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,267	103,276
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	106,075	106,085
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,832	104,842
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,541	102,550
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,845	101,856
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,879	103,889
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,784	101,795
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,841	102,852
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,801	103,811
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,730	101,741
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,979	102,990
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	104,027	104,036
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,530	101,540

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,440	10,441
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,243	102,252
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,796	102,806
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,417	100,488
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,359	66,459
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,873	146,867
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 458,879	1 459,255
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,711	107,682
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,756	105,689
63	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	83,770	83,797
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,601	16,592
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	261,931	262,194
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,757	34,807
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 314,236	2 315,512
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,467	75,417
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,508	56,529
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,439	99,396
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,500	109,460
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	97,962	98,081
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,296	11,304
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,881	11,883
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,776	14,815
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,121	14,154
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,719	11,727
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,602	10,610
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,461	10,466
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,626	10,627
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,454	125,293
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	124,891	124,784
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,056	10,100
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	103,191	103,371
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,764	19,746
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	77,922	78,025
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,635	79,624
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,826	96,782
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	89,709	89,959
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,158	97,250
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,530	99,545
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,992	9,990
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,956	9,955
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,377	93,199
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	100,026	99,723
96	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	126,949	126,911
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,482	10,480
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,383	114,405
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,654	116,666
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	100,616	100,799
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	95,951	96,061
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	177,246	176,981
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	159,622	159,450
104	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,331	141,268
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 746,636	9 727,850
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,890	18,807
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	129,754	129,588
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 484,911	1 489,165
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	103,895	104,316
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	86,396	87,006
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,243	113,407
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 777,281	8 765,635
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,337	9,287
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,217	9,172

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société CITY CARS.

Dans le cadre du prospectus, la société CITY CARS a pris les engagements suivants :

- ✓ Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- ✓ Régulariser la durée du mandat de Monsieur Mehdi Mahjoub en tant que Directeur Général afin de la concorder avec la durée de son mandat en tant qu'Administrateur ;
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- ✓ Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- ✓ Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'initiateur de l'offre la société El Karama Holding, représentée par son PDG Monsieur Mohamed Ali Chekir, s'engage à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse;

- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe CITY CARS.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 13 500 000 actions de nominal un (01)* dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société CITY CARS se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 10,950 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de 10,950 DT l'action.

* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1)* dinar chacune, représentant 30% du capital de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 1 498 500 actions au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global** de 2 551 500 actions, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de 15% du capital de la société.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : CITY CARS

Siege social : 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 22/08/2007

Capital social : 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)* dinar entièrement libérées.

* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

Législation particulière applicable : La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative a la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Objet social : La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
- 2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.
- 3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013** au **08/11/2013** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/10/2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **08/11/2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1999 actions.
- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.

Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 675 000 actions pour les institutionnels * (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

*Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

▪ **Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital social après cession	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.	1 012 500	11 086 875	7,50%	67,57%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions.	166 360	1 821 642	1,23%	11,10%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales étrangères, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.	319 640	3 500 058	2,37%	21,33%
Total	1 498 500	16 408 575	11,10%	100,00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie B : Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

Transmission des ordres et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse-intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 2 551 500 actions représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Sans fractionnement,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des ordres:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Soumission et vérification des ordres :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN 0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».*

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de 2 573 250 dinars, répartie comme suit :
 - o 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company
 - o 999 997,800 dinars par Al Karama Holding
- Un total de 235 000 titres, réparti comme suit :
 - o 143 676 titres par Automobile Investment Company
 - o 91 324 titres par Al Karama.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

12- Régulation du cours boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13-839** du **03 octobre 2013** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société Best Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Chérif BEN ZINA.

Bilan arrêté au 30 Juin 2013				
<i>(Unité : en Dinars)</i>				
Actifs	Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Liquidités	3.1.	1 079 814	1 826 943	1 445 989
Créances de leasing : encours financiers		132 630 120	116 951 594	130 929 665
Créances de leasing : Impayées		6 579 792	5 955 756	5 792 545
Agios réservés		-722 253	-524 430	-633 562
Provisions sur risques clients		-5 777 370	-4 327 892	-5 677 172
Total créances issues d'opération de leasing	3.2.	132 710 289	118 055 029	130 411 475
Portefeuille d'investissement		659 980	59 980	59 980
Provisions sur participations		-30 000	-30 000	-30 000
Total immobilisations financières	3.3.	629 980	29 980	29 980
Immobilisations corporelles		4 880 732	4 534 283	4 602 022
Amortissements corporelles		-879 044	-635 250	-747 995
Total immobilisations corporelles	3.4.	4 001 688	3 899 032	3 854 028
Immobilisations Incorporelles		101 071	101 071	101 071
Amortissements Incorporelles		-61 474	-56 768	-59 131
Total immobilisations incorporelles	3.5.	39 597	44 303	41 940
Autres actifs non courants		33 346	-	-
Autres Actifs Courants	3.6.	3 332 908	5 743 243	3 798 310
TOTAL DE L'ACTIF		141 827 622	129 598 531	139 581 722
Passifs				
Emprunts et dettes rattachées	3.7.	103 705 565	91 617 142	105 537 094
Clients Créiteurs	3.8.	4 192 558	9 492 395	3 930 219
Fournisseurs et comptes rattachés	3.9.	4 602 516	6 095 381	3 638 752
Autres passifs courants	3.10.	5 901 389	4 463 787	2 641 259
Provisions pour risques		120 771	120 771	120 771
Total des capitaux propres et passifs		118 522 799	111 789 475	115 868 095
Capitaux propres				
Capital Social		20 000 000	15 000 000	20 000 000
Réserves légales		595 379	484 309	484 309
Autres capitaux propres		500 000	500 004	500 000
Reserve pour risque général		507 905	507 905	507 905
Résultats reportés		110 343	8 480	8 480
Résultat		1 591 196	1 308 357	2 212 933
Total des capitaux propres	3.11.	23 304 823	17 809 055	23 713 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSI		141 827 622	129 598 531	139 581 722

La société Best Lease a informé le CMF sur l'impossibilité d'établir un état des engagements hors bilan au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, la société s'est engagée à remédier à cette anomalie lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2013.

Etat de résultat au 30 Juin 2013				
(Unité : en Dinars)				
Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	
Marge sur operations de leasing		6 363 437	5 313 233	11 690 168
Autres produits sur operations de leasing		218 777	113 281	206 929
Variation des agios réservés		- 88 691	-	- 109 133
Total produits de leasing	3.12.	6 493 523	5 426 514	11 787 965
Charges financières nettes		- 2 873 449	- 2 288 946	- 4 855 590
Produits des placements		-	-	-
Total charges financières	3.13.	- 2 873 449	- 2 288 946	- 4 855 590
Produits nets de leasing		3 620 074	3 137 568	6 932 375
Charges de personnel	3.14.	- 866 313	- 696 134	- 1 533 989
Dotations aux provisions nettes de reprises	3.16.	- 245 604	- 1 761	- 1 351 042
Dotations aux amortissements	3.17.	- 145 966	- 89 003	- 204 110
Autres charges d'exploitation	3.15.	- 437 999	- 462 331	- 863 390
Total des Charges d'exploitation		- 1 695 881	- 1 249 229	- 3 952 530
Autres gains ordinaires	3.18.	82 876	124 605	143 878
Autres pertes ordinaires	3.19.	- 18 074	- 86	- 2 085
		64 802	124 519	141 793
Impôts sur les bénéfices		- 397 799	- 704 500	- 908 705
Résultat de l'exercice avant modification comptable		1 591 196	1 308 357	2 212 933
Modifications comptables		-	-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		1 591 196	1 308 357	2 212 933

Flux de trésorerie arrêté au 30 Juin 2013

(Unité : en Dinars)

Flux de trésorerie	Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encaissements clients	3.20.	39 107 439	41 469 127	85 607 665
Encaissements clients retour impayés	3.21.	-608 137	-601 602	-1 862 325
Décaissements leasing	3.22.	-30 994 084	-34 436 277	-91 102 643
Décaissement personnel	3.23.	-803 379	-655 425	-1 050 966
Intérêts payés	3.24.	-2 472 151	-2 453 215	-4 793 136
Intérêts reçus		603	-	3 945
Impôts et taxes	3.25.	-960 740	-680 185	-2 781 577
Autres encaissements	3.26.	23 506	-	1 023 534
Autres décaissements	3.27.	-901 865	-944 656	-2 100 326
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		2 391 191	1 697 768	-17 055 830
Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres	3.28.	-184 799	-574 787	-257 546
Encaissements provenant de la cession des immobilisations propres		13 200	-	-
Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations financières		-600 000	-	-
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières		-	-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVI		-771 599	-574 787	-257 546
Augmentation de capital		-	-	5 000 000
Dividendes et autres distributions		-	-	-750 000
Encaissements provenant des emprunts	3.29.	22 332 299	13 850 000	44 050 000
Remboursements des emprunts	3.30.	-25 136 098	-16 273 614	-30 818 503
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN		-2 803 799	-2 423 614	17 481 497
VARIATION DE TRESORERIE		-1 184 207	-1 300 634	168 121
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		899 315	731 194	731 194
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		-284 893	-569 441	899 315

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société :

La société « BEST LEASE » est une société anonyme de droit tunisien, avec un capital de vingt millions (20 000 000) de Dinars, au moyen d'apports en numéraire, divisé en 20.000.000 actions nominatives de un (1) dinar chacune entièrement libérées, ainsi qu'il résulte :

- ✓ des statuts de la société enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau- Tunis.
- ✓ d'un acte de dépôt des documents constitutifs au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis.
- ✓ et, de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

La société "BEST LEASE" a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

II. Convention et méthodes comptables :

- Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.
- Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbations du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par ce même décret.

2.1- Présentation des états financiers

- Les comptes de la société « BEST LEASE » sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par la mise à jour du système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996). A la clôture de l'exercice 2008, et afin de se conformer au secteur de leasing, la société «BEST LEASE» a changé la présentation de ses états financiers en se rapportant aux normes comptables relatives aux banques et notamment la NCT 21 et la norme comptable relative aux contrats de location NCT 41.

2.2- Base de mesure et conventions comptables appliquées

- Les états financiers de la société "BEST LEASE" sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.
- Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- Les immobilisations

- Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, augmenté des frais directs. ***Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.***

2.2.2- Immobilisations destinées à la location

- Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2008, ces immobilisations sont enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et ce durant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, le preneur aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle, arrêtée contractuellement.
- Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).
- Il est à signaler que le bien donné en location demeure, durant la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre, de le sous louer ou de le nantir.
- Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.
- De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications, et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2.2.3-Créances issues d'opérations de leasing

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.2.4-Emprunt

Le principal des emprunts contractés est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique «emprunts et ressources spéciales».

2.2.5-Politique de provision

Les provisions sont déterminées selon les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n°91/24 émise par la Banque Centrale de Tunisie en date du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes 99-04 et 2001-12.

Les provisions résultant de l'application de ces circulaires sont déterminées en appliquant les taux de provisions par classe sur les risques bruts diminués des produits réservés, de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur intrinsèque du bien en leasing.

Pour consolider la couverture des risques encourus sur sa clientèle, la société a opté pour une politique consistant à s'abstenir aux reprises sur provisions pour le reclassement des actifs classés.

Les classes sont au nombre de cinq :

Taux de provision par classe

C 0 : actifs courants	0%
C 1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0%
C 2 : actifs incertains	20%
C 3 : actifs préoccupants	50%
C 4 : actifs compromis	100%

2.2.6- Evaluation des Créances

a- Méthode d'évaluation

La détermination des provisions à constituer sur les créances clients est réalisée suivant la démarche suivante :

➔ Détermination de la population à examiner ;

- ➔ Classification des engagements, en fonction de leur situation au 30 Juin 2013, en 5 catégories à savoir : Les actifs courants (sains) et actifs classés (nécessitant un suivi particulier, incertains, préoccupants et compromis) ;
- ➔ Application du taux de la provision à affecter à chaque catégorie ;
- ➔ Prise en compte des événements postérieurs ;
- ➔ Prise en compte des garanties considérées comme réelles ;
- ➔ Prise en compte de la valeur intrinsèque du matériel en leasing ;
- ➔ Détermination des risques encourus.

b- Classification

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 30 Juin 2013 qui concernent principalement l'ancienneté des impayés constatés sur les loyers et les autres factures :

CLASSES	RETARD DE PAIEMENT
1	INFERIEUR A 90 JOURS
2	COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS
3	COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS
4	SUPERIEUR A 360 JOURS

- La revue des événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur le niveau de risque de non recouvrement des créances clients.

Cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Clients en contentieux ;
- Clients en arrêt de facturation ;
- Arrangements et règlements intervenus après la date d'arrêté pour les clients présentant des impayés au 30 Juin 2013.

c- Taux de provision

L'application des normes prudentielles sectorielles en vigueur en Tunisie conduit à retenir des taux de provisions prédéterminés par classe d'actifs nets (encours d'engagement diminués des garanties considérées comme réelles) :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que

produits réservés venant en déduction du poste « créances sur la clientèle ». Cette méthode ne concerne que les actifs classés (2,3, 4 et 5).

d- Prise en compte des garanties

***Garanties retenues**

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- ➔ Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- ➔ Les immobilisations données en leasing.

*** Evaluation des garanties**

Garanties hypothécaires

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature et des possibilités réelles de leur réalisation. Cette valeur a été déterminée en tenant compte de la valeur déterminée par une expertise externe, tout en se référant aux prix du marché, corrigée par des décotes annuelles par type de bien afin de tenir compte de leur dépréciation éventuelle.

Garanties portant sur les immobilisations données en leasing:

- Matériel standard : valeur d'origine avec une décote de 20% par année d'âge ;
- Matériel spécifique : valeur d'origine avec une décote de 40% par année d'âge.
- Immeuble: valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

I. NOTES RELATIVES AU BILAN

3. 1. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30 Juin 2013, le total des liquidités a atteint un montant de 1 079 814 DT contre 1 826 943 DT au 30 Juin 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
UBCI	20 054	108 120
Effet remis à l'encaissement	260 516	493 433
BTK SFAX	42 227	151 987
STUSID	131 066	293 519
SOUSSE AL BARAKA	103 731	180 888
AB BEJA NOUVEAU	88 443	58 331
BANQUE ZITOUNA	237 362	387 996
BH	159 599	147 452
CAISSE	2 883	2 352
AMEN GABES	840	840
ATB	1 076	2 013
STB MENZAH	6	6
AB BEJA ANCIEN	6	6
BNA BERGES DU LAC	32 005	-
TOTAL	1 079 814	1 826 943

3.2. Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2013, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 132 710 289 DT contre 118 055 029 DT au 30 Juin 2012. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Créances de leasing : encours financiers	132 630 120	116 951 594
Créances leasing : impayés	6 579 792	5 955 756
Provisions individuelles	-4 501 739	-2 564 394
Provisions collectives	-1 275 631	-1 763 498
Agios réservés	-722 253	-524 430
TOTAL	132 710 289	118 055 029

3.2.1-Analyse par maturité :

Maturité	j<30	30<=j<90	90=<j<180	180=<j<365	365=<j<1095	1095=<j<1825	1825=<j<3650
Montant à recevoir	5 982 097	7 234 510	10 071 825	19 196 927	59 525 601	20 838 649	4 409 947

3.2.2-Normes de couverture et de division des risques :

3.2.2.1. Risques encourus supérieurs à 5 % des fonds propres nets

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5 % des fonds propres nets de la société s'établit, au 30 Juin 2013, à 3 600 KDT représentant 14,6 % des fonds propres nets de la société « BEST LEASE ».

Ainsi, le taux maximum de 3 fois les fonds propres nets tel que exigé par l'article 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991 est respecté.

3.2.2.2. Risques encourus supérieurs à 15 % des fonds propres nets

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 15 % des fonds propres nets de la société ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets.

Au 30 Juin 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 15% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

3.2.2.3. Risques encourus supérieurs à 25 % des fonds propres nets

L'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991 prévoit que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25% des fonds propres nets de la société, soit 6 145 KDT.

Au 30 Juin 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

3.2.2.4. Ratio de solvabilité

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à 134 877 KDT au 30 Juin 2013 contre 133 391 KDT au 31 Décembre 2012.

Le montant des fonds propres nets de la société « BEST LEASE », tels que définis par l'article 5 modifié du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, s'élève à 24 580 KDT au 30 Juin 2013 contre 22 981 KDT au 31 Décembre 2012.

Le montant des risques encourus pondérés s'élève à 134 877 KDT. Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent, au 30 Juin 2013, 18,22 % des risques encourus pondérés, contre 17,2 % au 31 Décembre 2012.

3.2.3-Répartition de l'engagement par classe de risque

Classe de risque	Provision 30/06/2013	Encours + Impayés 30/06/2013	Encours total 30/06/2013	Impayés 30/06/2013
0	-	117 902 706	111 187 802	1 596 128
1	-	9 657 249	8 538 073	867 389
2	94 852	2 554 893	2 146 886	408 007
3	458 196	2 789 911	2 161 133	628 778
4	4 456 595	6 305 153	3 225 662	3 079 491
Total	5 009 644	139 209 912	127 259 556	6 579 792

3.3. Portefeuille titre d'investissement

Au 30 Juin 2013, le portefeuille d'investissement a atteint un montant de 629 980 DT contre 29 980 DT au 30 Juin 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Participation NSC TELECOM	30 000	30 000
Participation EL IBHAR	29 980	29 980
Participation AMANA TAKAFOL	600 000	-
Provisions pour dépréciation	-30 000	-30 000
TOTAL	629 980	29 980

Le portefeuille d'investissement de la société BEST LEASE se détaille comme suit :

Participations	Nature de la société	% de détention
NSC TELECOM	SA	3,33%
EL IBHAR	SA	19,99%
AMANA TAKAFOL	SA	6,00%

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements s'élèvent à 4001 688 DT au 30 Juin 2013, s'analysent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Local BEST LEASE	4 057 903	2 284 215
Local BEST LEASE en cours	12 479	1 689 029
Matériel informatique	166 677	151 762
Ag. Aménagements et installations	293 457	180 324
Matériel de transport	245 727	148 042
Mobilier et matériel de bureau	104 490	80 910
Total brut des immobilisations corporelles	4 880 732	4 534 283
Amortissement Ag. Aménagement et installations	-66 332	-42 142
Amortis. Mobiliers et matériels de bureau	-69 375	-53 362
Amortissement matériel de transport	-101 556	-75 078
Amortissement matériel informatique	-138 743	-121 254
Amortissement locaux	-503 039	-343 414
TOTAL	4 001 688	3 899 032

3.5. Immobilisations incorporelles

Au 30 Juin 2013, les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements s'élèvent à un montant de 39 597 DT contre 44 303 DT au 30 Juin 2012. Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Logiciel	62 670	62 670
Autres immobilisations incorporelles	38 401	38 401
Total brut des immobilisations incorporelles	101 071	101 071
Amortissement logiciel	-61 474	-56 768
TOTAL	39 597	44 303

3.6. Autres actifs courants

Au 30 Juin 2013, le solde net de ce poste s'élevant à 3 332 908 DT contre 5 743 243 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Reports TVA	1 933 372	3 839 678
TVA récupérable	596 897	1 221 890
Prêt sur fonds social	446 739	415 697
Compte courant associés	-	157 000
Produit à recevoir	37 636	91 691

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Acompte provisionnel	272 612	-
TVA collectées	78	-
Débiteurs divers	32 543	72
Avance / Salaire	10 554	7 240
Cautiion	900	900
Remboursement assurance groupe	-	278
Retenues à la source	-	6 075
Charges constatées d'avance	1 577	2 722
TOTAL	3 332 908	5 743 243

3.7. Emprunts et dettes rattachées

Ce poste est composé de concours bancaires pour un montant de 25 025 280 DT et de crédits bancaires pour 78 680 285 DT. Il se détaille comme suit :

- Concours bancaires

Au 30 Juin 2013, ce poste présente un solde de 25 025 280 DT contre 68 791 813 DT Au 30 Juin 2012 précédent. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Certificat de Leasing -1 an Al Baraka Bank	20 000 000	56 400 000
Certificat de Leasing (-1AN) EZZITOUNA	-	8 000 000
Emprunt ATB - 1 AN	1 428 571	1 428 571
Emprunt ATB N° 2 - 1 AN	107 143	-
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK N°7 - 1 AN	64 286	-
Emprunt STB -1 AN	1 000 000	-
Emprunt AMEN BANK N°6 - 1 AN	71 429	-
Emprunt AMEN BANK N°5 - 1 AN	107 143	-
Emprunt AMEN BANK N°8 - 1 AN	71 429	-
Emprunt AMEN BANK N°9 - 1 AN	71 429	-
Emprunt AMEN BANK N°10 - 1 AN	28 571	-
Certificat de Leasing Al Baraka Bank - IM BANK	65	89 368
Certificat de Leasing 9 COFIN BL/H.JEBENIANI 2	134 694	134 694
Certificat de Leasing 8 COFIN BL/H.JEBENIANI 1	119 245	119 245
Certificat de Leasing 1 COFIN BL/BBK TRIKI	2 699	2 699
C.L.12 COFIN TECHNOMETAL	100	-
BEST BANK	1 000 012	1 882 172
AMEN BANK	23 287	20 778
STB MENZAH	80 893	-
TOTAL	25 025 280	68 791 813

- Crédits bancaires

Les emprunts et les dettes rattachées totalisant 78 680 285 DT au 30 Juin 2013 contre 22 825 328 DT au 30 Juin 2012, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Certificat de Leasing (+1 AN) Al Baraka Bank	37 450 000	-
Certificat de Leasing (+1AN) EZZITOUNA	12 000 000	-
Emprunt AMEN BANK N2(+1AN)	5 716 000	7 144 000
Emprunt ATB (+1)AN	5 714 286	7 142 857
Emprunt ATB N°2 (+1)AN	1 892 857	
Emprunt AMEN BANK +1AN	2 000 000	4 000 000
Emprunt AMEN BANK N3(+1AN)	1 785 714	2 142 857
Emprunt AMEN BANK N4(+1AN)	1 785 714	2 142 857
Certificat LEASING BEST BANK	-	100
Certificat LEASING BEST BANK	-	252 656
Emprunt AMEN BANK N°7 (+1AN)	514 286	-
Emprunt STB (+1AN)	4 000 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 6 (+1AN)	857 143	-
Emprunt AMEN BANK N° 5 (+1AN)	821 429	-
Emprunt AMEN BANK N° 8 (+1AN)	892 857	-
Emprunt AMEN BANK N° 9 (+1AN)	892 857	-
Emprunt AMEN BANK N° 10 (+1AN)	357 143	-
Emprunt BNA N° (+1)AN	2 000 000	-
TOTAL	78 680 285	22 825 328

3.8. Clients créditeurs

Au 30 Juin 2013, ce poste totalise un solde de 4 192 558 DT contre 9 492 395 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

LIBELLE	30/06/2013	30/06/2012
Dettes envers la clientèle	4 192 558	9 492 395
TOTAL	4 192 558	9 492 395

3.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent au 30 Juin 2013 comme suit :

LIBELLE	30/06/2013	30/06/2012
Effets à payer	1 835 245	3 004 469
Fournisseurs créditeurs	2 767 125	3 090 897
Assurances Interassure	146	15
TOTAL	4 602 516	6 095 381

3.10. Autres passifs courants

Au 30 Juin 2013, ce poste totalise un solde de 5 901 389 DT contre 4 463 787 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Charges à payer	2 375 204	1 756 654
TVA collectées	694 214	694 799
Retenue à la source sur honoraires et autres	103 603	173 966
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	-	66 785
CNSS	64 654	78 374
Prime assurance à payer	394	79 858
Loyer Al Baraka Bank	20 500	20 500
Mémoire frais imputés/comptes clients	40 266	41 576
Charges d'exploitation	27 000	10 771
Etat impôts/revenus des personnes physiques	22 862	12 263
Intérêt à liquider quote part BEST LEASE	37 966	17 694
Créditeurs divers à régulariser	15 977	15 977
Assurances groupe GAT	19 864	15 392
Intérêt de retard à liquider	35 427	14 400
TVA à reverser 2008	20 690	44 501
Compte d'attente	7 210	4 431
Dividendes à payer	2 000 000	750 000
Etat TFP et FOPROLOS	2 993	3 139
TCL	2 566	2 336
Droit de timbre	4 557	2 606
CAVIS	42	-
Récupération frais de justice	3 152	-
Diverses retenues sur salaires	500	500
Retenues sur salaires à rembourser Al Baraka Bank	454	454
Avance sur salaire	3 445	94
Frais de dossier	50	50
Impôt sur le bénéfice	397 799	656 667
TOTAL	5 901 389	4 463 787

3.11. Capitaux propres

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 23 304 823 DT contre 17 809 055 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Capital souscrit appelé versé	20 000 000	15 000 000
Réserves légales	595 379	484 309
Réserve pour risque général	507 905	507 905
Autres capitaux propres	500 000	500 004
Résultats reportés	110 343	8 480
Résultat de l'exercice	1 591 196	1 308 357
TOTAL	23 304 823	17 809 055

- Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
---------	----------------	------------------	-----------------	-----------------------	--------------------	------------------------	-------

<u>Solde au 31/12/2012</u>	<u>20 000 000</u>	<u>484 309</u>	<u>507 905</u>	<u>500 000</u>	<u>8 480</u>	<u>2 212 933</u>	<u>23 713 627</u>
Affectations approuvées par l'AGO	-	111 070	-	-	101 863	-2 212 933	-2 000 000
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	1 591 196	1 591 196
Solde au 30/06/2013	20 000 000	595 379	507 905	500 000	110 343	1 591 196	23 304 823

II. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

3.12. Revenus nets des opérations de leasing

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 6 493 523 DT contre 5 426 514 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Marge /CA taxable	4 188 105	3 484 601
Marge/CA non taxable	2 030 328	1 614 979
Total marge	6 218 433	5 099 580
Loyer taxable	525 947	818 484
Loyer non taxable	19 216	39 719
Dotations aux amortissements des immobilisations en leasing	-441 093	-691 647
Total loyer net d'amortissement	104 070	166 556
Chiffre d'affaires à régulariser	8 251	-
Pré loyer taxable	7 616	9 758
Frais dossier	25 067	37 339
Autres produits	218 777	113 281
Variation des agios réservés	-88 691	-
Produits net de leasing	6 493 523	5 426 514

3.13. Charges financières nettes

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 2 873 449 DT contre 2 288 946 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Charges financières certificat de leasing Al Baraka Bank	1 613 779	1 345 134
Quote part Al Baraka Bank TECHNOMETAL	-	4 772
Profit CO FIN.IM BANK	3 790	11 474
Charges emprunt AMEN BANK	542 985	511 898
Charges emprunt STB	174 392	-
Charges emprunt BNA	15 795	-
Quote part Al Baraka Bank HASSOUNA	35 006	-
Quote part FIN CL ZITOUNA	236 656	162 889
Charges emprunt ATB	251 046	252 024
Intérêts des comptes courants	-	755
TOTAL	2 873 449	2 288 946

3.14. Charges de personnel

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 866 313 DT contre 696 134 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Salaire de base	610 257	521 934
Autres compléments de salaires	39 023	26 661
Charges sociales CNSS	94 721	54 990
Restauration personnel	25 756	26 308
ASSURANCES GAT	32 173	25 143
TFP+FOPROLOS	9 112	13 796
Indemnité de stage+SIVP	1 990	14 626
Congés payés	6 500	-
Indemnité de retraite	12 000	8 246
Charges sociales CAVIS	10 325	18
Frais de formation et séminaires	4 770	3 682
Rappel et autres salaires	925	-
Autres charges de personnel	17 200	730
Avantage en nature	1 560	-
TOTAL	866 313	696 134

3.15. Autres charges d'exploitation

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 437 999 DT contre 462 331 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Honoraires	111 232	45 280
Jetons de présence	48 402	138 777
Frais de téléphone	18 149	19 305
Achat de traites imprimerie officielle	-	19 659
Frais de déplacements et billets des membres du Conseil d'Administration	38 338	53 428
Commissions Albaraka Bank	29 443	18 995
Achat fournitures et matières non stockées	16 916	15 665
TCL	15 295	13 512
Services extérieurs	9 381	8 777
Frais de carburant et entretien de voitures de service	6 912	7 280
Frais de mission et réceptions – autres frais de déplacement	7 387	18 053
Electricité + Eau	9 466	7 217
Primes d'assurances	4 100	1 944
Loyer	-	2 250
Frais courrier et Télécom	-	12 664
Maintenance LASER ET SAUVEGARDE	17 693	8 000
Entretien et réparation	6 293	7 372
Droit d'enregistrement et de timbre	25 605	25 398

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Publicité – publication et relation publiques	5 801	6 880
Commissions autres banques	22 927	1 481
Honoraires comités	23 613	12 300
Cotisation et don	1 800	10 533
Divers achats	2 708	-
Taxes sur les véhicules	8 566	1 642
Frais journaux	2 198	1 496
Autres droits et taxes	1 027	946
Frais de téléphone GSM	-	379
Autres charges liées à une modification comptable	-	14
Charges divers ordinaires	396	3 082
Participation budget APTBEF	4 349	-
TOTAL	437 999	462 331

3.16. Dotations aux provisions

Au 30 juin 2013, ce poste totalisant un solde de 245 604 DT contre 1 761 DT au 30 juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Dotations aux provisions clients	325 688	1 761
Reprises sur provisions clients	-225 491	-1 125 772
Pertes sur créances irrécouvrables	145 406	1 125 772
TOTAL	245 604	1 761

3.17. Dotations aux amortissements des immobilisations

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 145 966 DT contre 89 003 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 343	2 552
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	143 623	86 451
TOTAL	145 966	89 003

3.18. Autres gains ordinaires

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 82 876 DT contre 124 605 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Profit exceptionnel	59 453	124 584
Profit sur carence	1 333	-
Autres récupération	22 051	-
Différence de règlement	39	21
TOTAL	82 876	124 605

3.19. Autres pertes ordinaires

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 18 074 DT contre 86 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Pertes sur carence	2 800	-
Pertes exceptionnelles	14 688	53
Différence de règlement	585	33
TOTAL	18 074	86

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

3.20. Encaissements clients

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 39 107 439 DT contre 41 469 127 DT au 30 Juin 2012.

3.21. Encaissements clients retour impayés

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 608 137 DT contre 601 602 DT au 30 Juin 2012.

3.22. Décaissements leasing

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 30 994 084 DT contre 34 436 277 DT au 30 Juin 2012.

3.23. Décaissements personnel

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 803 379 DT contre 655 425 DT au 30 Juin 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Salaires	531 507	472 828
Assurance	38 072	30 255
CNSS	158 464	83 427
Tiket resto	35 500	30 565
Prêts	39 836	38 350
TOTAL	803 379	655 425

3.24. Intérêts payés

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 2 472 151 DT contre 2 453 215 DT au 30 Juin 2012

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Charges fin certif el baraka	1 121 103	1 205 490
Emprunt ATB	209 444	252 714
CL ZITOUNA	252 083	167 128
Charges cofin IMBANK	-	24 203
Emprunt STB	183 333	-
Emprunts AB	706 187	803 527
BTK	-	68
UBCI	-	86
TOTAL	2 472 151	2 453 215

3.25. Impôts et taxes

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 960 740 DT contre 680 185 DT au 30 Juin 2012

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Déclarations mensuelles	679 478	674 827
Acomptes prévisionnels	87 906	-
Autres	2 130	5 357
IS	191 226	-
TOTAL	960 740	680 185

3.26. Autres encaissements

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 23 506 DT.

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Commission reçue ste aures auto	11 134	-
Commission recue interassurance	12 372	-
TOTAL	23 506	-

3.27. Autres décaissements

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 901 865 DT contre 944 656 DT au 30 Juin 2012.

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Honoraires	458 323	462 454
Divers achats	443 542	482 202
TOTAL	901 865	944 656

3.28. Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 184 799 DT contre 574 787 DT au 30 Juin 2012.

3.29. Encaissements provenant des emprunts

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 22 332 299 DT contre 13 850 000 DT au 30 Juin 2012.

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
CL ZITOUNA	4 000 000	5 000 000
CL Best Bank	11 949 999	8 850 000
Emprunt ATB	2 000 000	-
Emprunt AMEN BANK	2 400 000	-
Emprunt BNA	1 982 300	-
TOTAL	22 332 299	13 850 000

3.30. Remboursement des emprunts

Au 30 Juin 2013, ce poste totalisant un solde de 25 136 098 DT contre 16 273 614 DT au 30 Juin 2012.

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
CL ZITOUNA	-	2 000 000
CL Best Bank	21 200 000	10 700 000
Emprunt AMEN BANK	3 678 000	3 428 000
Cofinancement	258 098	145 614
TOTAL	25 136 098	16 273 614

III. NOTE SUR LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	30/06/2013	30/06/2012
Revenus de leasing	6 363 437	5 313 233
Revenus nets de leasing	6 363 437	5 313 233
Intérêts de retard et autres produits d'exploitations	218 777	113 281
Variation des produits réservés	-88 691	-
Produits des placements	-	-
Charges financières nettes	-2 873 449	-2 288 946
Marge Commerciale (PNB)	3 620 074	3 137 568
Charges de personnel	-866 313	-696 134
Autres charges d'exploitation	-437 999	-462 331
Excédent brut d'exploitation	2 315 763	1 979 103
Autres gains ordinaires	82 876	124 605
Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	-145 966	-89 003
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle et résultat de radiation des créances	-245 604	-1 761
Autres pertes ordinaires	-18 074	-86
Impôt sur les sociétés	-397 799	-704 500
Résultat net de l'exercice	1 591 196	1 308 357

IV. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS

Les présents états financiers intermédiaires sont autorisés pour publication par la Direction Générale, compte tenu de l'impact des règlements clients jusqu'au 15 Août 2013, sur la classification des engagements. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

V. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de la « BEST LEASE » arrêtés au 30 Juin 2013 se présentent comme suit :

- ✓ L'encours des certificats de leasing auprès d'"ALBARAKA BANK TUNISIE" s'élève au 30 Juin 2013 à 57 450 Mille Dinars.
- ✓ La société « BEST LEASE » a procédé, le 18 Janvier 2013, à la souscription au capital de la société « AMANA TAKAFOL » filiale d'"ALBARAKA BANK TUNISIE" à hauteur de 600 000 Dinars soit 6% du capital.

SOCIETE « BEST LEASE »

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013.

Nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société « BEST LEASE » couvrant la période du 01 janvier au 30 juin 2013 et comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 141 828 Mille Dinars et un résultat bénéficiaire de 1 591 Mille Dinars.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la société. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints de la société « BEST LEASE » arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 18 Octobre 2013

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

P/ C.M.C-DFK International

Chérif BEN ZINA